

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Le 10 février 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-01-26 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 12 janvier dernier, concernant des documents indiquant des événements qui seraient susceptibles d'avoir contaminé le terrain de l'ancienne usine Jenkins, après la fin des travaux de réhabilitation réalisés par Solroc en 2010.

Le document suivant est visé par votre demande :

1. Note au dossier datée du 28 août 2014, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. François Gravel, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse francois.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca, en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

NOTE AU DOSSIER

<i>DATE</i> : 2014-08-28	<i>NO. DOSSIER</i> : 7610-06-01-06344-01
--------------------------	--

**OBJET : Plainte concernant l'apport de sols contaminés sur le lot3 743 678,
anciennement Jenkins**

RÉSUMÉ

La plainte mentionne l'apport de sols possiblement contaminés sur le terrain mentionné en objet. La plaignante me mentionne que trois voyages de sols auraient été apportés, mais qu'il n'y a pas d'apport régulier. Une « braiseur » présente au milieu du terrain aurait été remblayée et un amas de sol et gravier serait entreposé sur la portion bordant la rue Victoria.

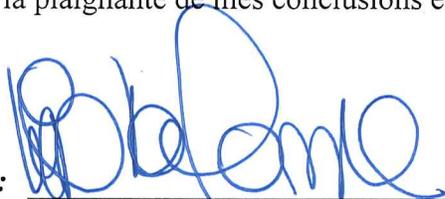
Lors d'une conversation téléphonique avec un représentant du propriétaire, j'apprends que le terrain vacant était la cible de « dumping » de déchets et servait de stationnement pour un entrepreneur voisin. Depuis l'achat du terrain par le propriétaire actuel, divers travaux ont été entrepris (nettoyage, nivellement, inventaire faunique et floristique) et une clôture a été installée afin d'éviter que des déchets soient à nouveau transportés sur le terrain.

Le remblai ou le rehaussement d'un terrain n'est pas une activité contrôlée par le Ministère. Aucun élément tangible ne me permet de douter qu'il y a eu élimination non conforme de sols contaminés.

À la lumière des information recueillies, rien ne me permet de conclure au bien fondé de la plainte.

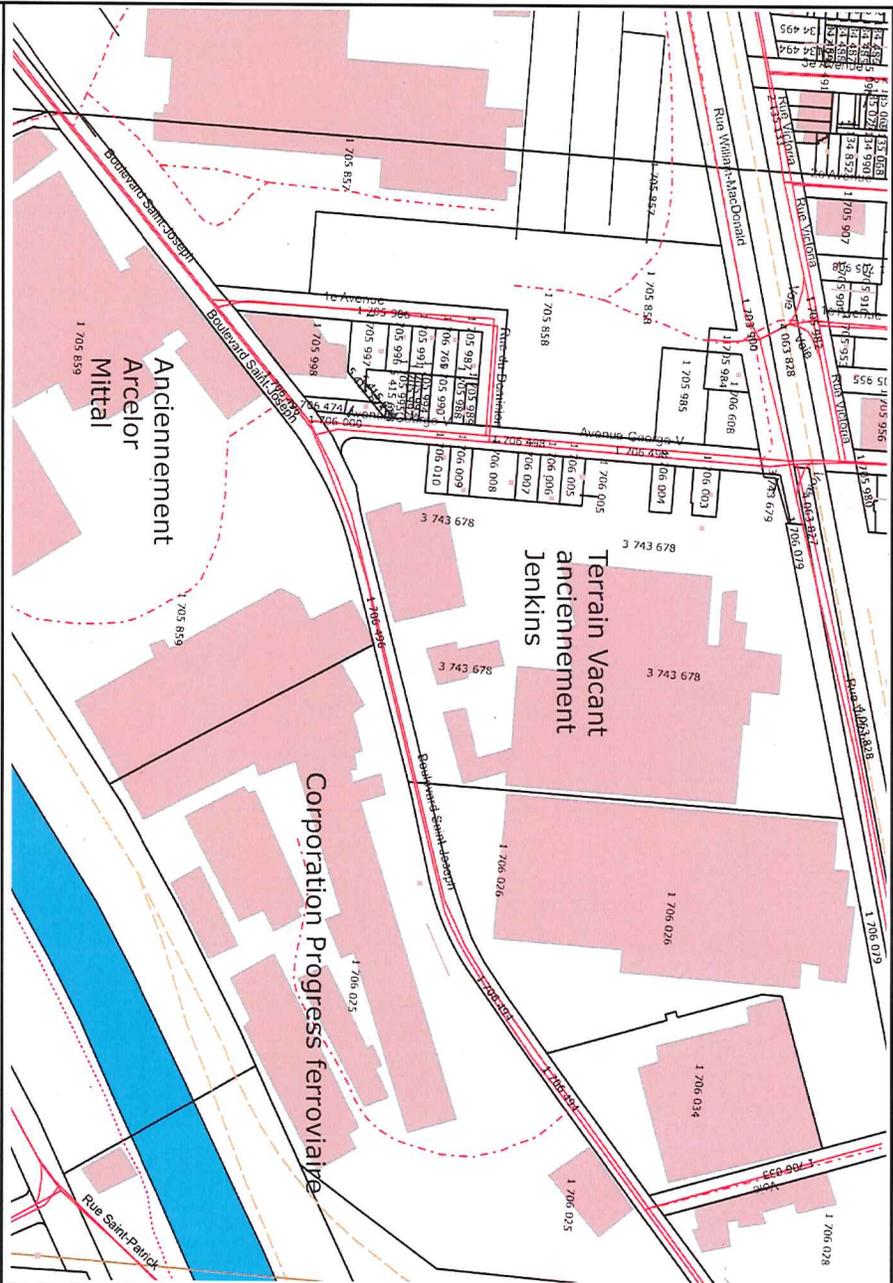
J'ai informé la plaignante de mes conclusions et fermé l'intervention.

SIGNATURE :



Iris Laforme, inspectrice.

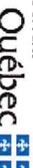
Lots 3743678
terrain de l'ancienne fonderie Jenkins dans l'arr. Lachine



Échelle approximative : 1 / 4 038

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2014


 Développement durable,
 Environnement,
 Faune et Forêts
Québec
 Bureau de Montréal (C)

Préparé par :
 Iris Laforne
 2014-08-28



-  Composantes - Lieux sélectionnés
-  Composante
-  Index contour cadastre Qc
-  Index contour
-  Lots cadastre Qc
-  Lot
- No de lot cadastre Qc
- A Numéro de lot
- Réseau routier
-  Réseau routier
-  Réseau routier
-  A Annotation noire